

**Bureau syndical du  
 15 octobre 2020**

**DELIBERATION N° 2020-10-067**  
**Demande d'aide financière dans le cadre du programme**  
**EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2**  
**(année scolaire 2020-2021)**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le quinze Octobre à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le neuf octobre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	

**Présents :**

GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.

**Absents :**

POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier et MARCHETTI François-Marie.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 26/11/2020  
 et de la publication de l'acte le: 26/11/2020



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20201015-2020-10-067-DE  
 Date de télétransmission : 26/11/2020  
 Date de réception préfecture : 26/11/2020

**Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président, expose,**

Le SYVADEC a lancé en 2019, en partenariat avec le rectorat de l'Académie de Corse, une adaptation du programme EcoScola destiné aux établissements du second degré : le programme EcoCulleghju et EcoLiceu. Ce programme constitue pour les collèges et lycées une passerelle vers le programme E3D de l'Académie. En effet, ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année scolaire par le SYVADEC, afin de travailler concrètement à la mise en œuvre d'une démarche Développement Durable autour de la thématique déchets. Cette étape correspond au premier niveau du label E3D : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées.

En raison de la situation sanitaire liée au COVID, le calendrier d'accompagnement des EcoCulleghju et EcoLiceu édition 1 a été rallongé afin de permettre aux chargés de mission de terminer le suivi des établissements à la rentrée 2020 (4 collèges et 2 lycées). Les accompagnements des EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 débuteront en novembre 2020.

Quant à l'évènement EcoDéfi des EcoCulleghju et EcoLiceu édition 1 qui devait avoir lieu en mai 2020, il a été reporté en mai 2021 à la même période que pour les EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 puisse y participer également. L'évènement sera organisé sur une ou deux journées, en fonction du nombre d'établissements participants.

Ainsi les objectifs de la nouvelle édition sont :

- Accompagner durant l'année scolaire 2020-2021 les établissements indiqués par le Rectorat (car les établissements doivent être engagés dans le label E3D) : 5 collèges, 1 lycée et les cantines associées,
- Organiser les EcoDéfis en mai 2021.

Pour le programme EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2020-2021, le montant total de l'opération est estimé à 28 000 € ventilés comme suit :

- 14 000 € pour la partie accompagnement des établissements : conception et impression des nouveaux outils,
- 14 000 € pour les Eco-Défis : outils spécifiques EcoDéfis (totems, oriflammes, stand...) et lots des gagnants.

Le co-financement envisagé est de 50 % ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant l'implication du Syvadec dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20201015-2020-10-067-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement pour le programme EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 (programme 2020-2021)
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20201015-2020-10-067-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020